

Aides à l'amélioration de l'habitat

Propriétaires,
vous souhaitez réaliser
des **travaux** dans votre
logement

Bénéficiez d'**aides financières**
pour son amélioration ou son
adaptation (handicap, perte d'autonomie)



Je suis propriétaire d'un logement de plus de 15 ans sur le territoire du Sicoval. Je souhaite entreprendre des travaux.

Je peux bénéficier d'aides financières !

Pour quels types de travaux ?

Les travaux doivent permettre :

Propriétaires occupants

d'économiser l'énergie et améliorer d'au moins 25 % le confort thermique de mon logement (isolation, chauffage...)

d'adapter mon logement au handicap ou à la perte d'autonomie liée au vieillissement (adaptation d'une salle de bain, installation d'un monte-escaliers...)

de réhabiliter un logement dégradé

Propriétaires bailleurs

de mettre aux normes a minima le logement (chauffage, menuiserie, isolation, toiture...)

Quelles sont les principales aides ?

des subventions du Sicoval

des subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

des avantages fiscaux (crédits d'impôts, déductions fiscales...)

des prêts spécifiques sans intérêts (PROCIVIS)

À quelles conditions ma demande de subvention est-elle recevable ?

Mon logement doit être situé sur le territoire du Sicoval et avoir plus de 15 ans

Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment que je choisis

Si je suis propriétaire occupant, les aides sont soumises à des conditions de ressources

Si je suis propriétaire bailleur, l'attribution des aides est conditionnée à la mise en place de loyers maîtrisés. Par ailleurs, les revenus des locataires ne doivent pas dépasser un certain plafond.

Un guichet unique m'accueille et me conseille gratuitement

Urbanis, cabinet de conseil en habitat, est chargé par le Sicoval de m'aider dans mes démarches :

il étudie mon projet et me dit s'il est éligible aux subventions

il analyse ma situation et mes besoins

il me conseille sur les travaux les mieux adaptés et les financements possibles

il m'assiste dans mes démarches administratives

il m'aide à assurer le suivi et la conformité des travaux



Attention !

Les travaux ne doivent pas avoir commencé avant l'intervention d'Urbanis, sinon je risque de perdre le bénéfice d'aides éventuelles.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Véronique Carré-Michel ou Flavia Mecelis au 05 62 21 46 63 ou veronique.carremichel@urbanis.fr

Sicoval

Terre d'accueil, de solidarités et d'écocitoyenneté

Le Sicoval encourage l'amélioration des logements privés, afin d'offrir un habitat de qualité pour tous.



Le Sicoval met en place un programme ayant comme priorité :

- Résorber l'habitat indigne et dégradé
- Augmenter la performance énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique.
- Permettre le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées par l'adaptation de leur logement
- Améliorer le confort des logements anciens

